Les députés sont-ils conscients des textes qu’ils votent ? On en doute

écrit par Gilles La Carbona | 12 mars 2024

L’imposition de la bonne pensée…

Les députés sont-ils conscients des textes qu'ils votent ? On en doute, et si tel est le cas, l'heure est bien plus préoccupante qu'on ne peut l'imaginer. Valérie Hayer, au lieu de faire un parallèle infondé entre Daladier et le RN, devrait évoquer l'allégeance à Pétain et le vote aveugle des pleins pouvoirs qui s'en est suivi, elle serait plus en phase avec l'histoire et le comportement des députés aujourd'hui.

Une proposition de loi visant à renforcer la réponse pénale contre les infractions à caractère raciste, antisémite ou discriminatoire, a été votée en première lecture à l'Assemblée Nationale. Ce que cache l'angélisme de l'intention est bien pire en réalité. C'est à présent les délits de la sphère privée qui sont à l'honneur. Ce qui caractérise un régime totalitaire c'est la confusion des genres, la perméabilité des domaines, public/privé. Dès l'instant où l'intime peut faire l'objet d'une condamnation au regard d'une loi, le confidentiel n'existe plus et sa liberté est soumise à l'approbation d'un directeur de conscience : l'État.

Cette loi qui au départ se veut une réponse à la hausse de propos antisémites est en fait une excuse pour y englober tous les discours jugés discriminatoires, comme l'orientation sexuelle par exemple, sujet très cher à notre président, surtout en ce moment. Être contre la transition de genre lors d'une discussion en famille, sera donc susceptible de vous emmener devant les tribunaux, après délation de l'un des convives à une association ad hoc. Toute l'ignominie de la pensée macroniste est contenue dans cette philosophie : d*énoncer, punir, obliger*. Le triptyque gagnant pour être certain que le Wokisme, le « transgenrisme » et autres joyeusetés ne soient plus contestables et que toutes les opinions contraires soient interdites. Il ne s'agit pas d'actes, mais de propos… on se pincerait presque pour se réveiller, mais non, c'est la

triste réalité et nos parlementaires ont voté ça. Comprennent-ils le fond du texte approuvé ? On en doute. **Nous ne sommes plus dans la poursuite d'une délinquance par des actes, mais bien dans la contrainte d'épouser une pensée que l'on exige commune, et obligatoirement orientée vers ce qui aura été désigné comme politiquement correct et interdire même de débattre.** On dépasse largement la simple inquisition, la Macronie va bien plus loin. Aussi loin qu'avait pu aller Ceaucescu, dans cette Roumanie d'antan, en noir et blanc, où les gens se parlaient à voix basse, même en voiture.

La censure est la seule façon qui lui reste pour se maintenir au pouvoir et taire les oppositions. Elle veut interdire l'émission de Philippe De-Villiers sur Cnews, au motif qu'elle le catalogue de droite et qu'à ce titre, il émet des opinions qui doivent être comptabilisées dans ce camp. Il n'est pas élu et ne fait pas campagne. Doit-on ficher ainsi tous les intervenants sur les plateaux, même s'ils n'interviennent pas dans un programme politique ? Où peut-on voir semblable dérive ? On se moque de la Corée du Nord mais avec ce genre d'attitude peut-on encore lamontrer du doigt sans vergogne ? Quand Véran se félicite, sur la Quotidienne de Yann Barthès, du barrage que cette émission fait aux représentants du RN, est-on légitime pour se déclarer démocrate dans un pays libre ? Non, c'est tout l'inverse. Le totalitarisme vise à bâillonner les oppositions et à contraindre par la loi ce qu'elle ne veut plus voir et entendre. C'est exactement ce que nous vivons en France avec le soutien et la complicité de nos députés. Qui pourra prétendre que les sujets devenant hors-la-loi ne seront pas étendus au simple fait de critiquer la politique de Macron ? Les députés seraient donc mis à l'index également, obligés de se taire.

Cette loi est pure folie. Si des propos sont choquants ou blessants, ils ne doivent pas pour autant mener au bûcher.

On ne peut pas imposer une pensée qui serait décrétée comme acceptable par un pouvoir, en fonction de ses orientations, c'est pourtant bien ce qui se passe. Quand sur l'affiche des JO on enlève une croix du Capitole, n'est-ce pas une atteinte à la réalité et par extension à la liberté de montrer ce qui est, en lieu et place d'un fantasme que l'on veut universel ? Il ne suffit pas de supprimer des mots pour faire d'un concept une idée vraie. On peut censurer les mots père, mère, frère sœur, ou étouffer les ressentis vis à vis d'une communauté, est-ce pour autant que la réalité s'effacera devant ce néant exhibé comme la panacée d'un progressisme global, que l'on entend imposer par la force, à défaut d'avoir pu le faire par la persuasion ? La France pays des droits de l'homme n'est plus. Il est celui de la bonne pensée institutionnelle issue des délires de minorités, qui estiment posséder des droits supérieurs à ceux du quidam. La norme, c'est le contraire de la liberté et la Macronie nous ordonne le bon et le beau sous forme de dogmes intangibles. En se substituant à l'individu en tant que tel et en tentant de régenter la sphère privée, la Macronie en devient totalitaire. F Sureau à propos de M Gallo l'écrivait déjà, il y a peu : « *Non, je ne crois pas que ce disciple de Voltaire et de Hugo se réjouirait de l'état où nous sommes, chacun faisant appel au gouvernement, aux procureurs, aux sociétés de l'information pour interdire les opinions qui le blessent ; où chaque groupe se croit justifié de faire passer, chacun pour son compte, la nation au tourniquet des droits de créance* ».

L'excuse du bon sentiment justifie ainsi l'effacement de nos droits les plus élémentaires de penser et de dire chez nous, d'user de répartie, d'argument et d'esprit. Dans cette France où parfois, on ne peut plus faire un pas sans être agressé, où les dealers font la loi et terrorisent des quartiers entiers, le gouvernement se préoccupe de la pensée des citoyens dans leur intimité. A la fois inique et inapplicable, cette loi témoigne une fois de plus de

l’absence de pensée des députés qui votent sans le moindre discernement des textes dignes des pires romans d’anticipation. Nous ne féliciterons pas nos députés qui ont voté un tel texte, ni le Rn et LFI, qui se sont abstenus, ne voyant pas l’enjeu qui se cache derrière cette attaque liberticide. Nous sommes très loin des « nous sommes Charlie », les mêmes qui défilaient en soutenant le droit à la satire, l’insolence du verbe et le droit à l’impertinence, viennent de donner raison à ceux qu’ils condamnaient il y a peu. Ce texte nous l’espérons devra être rejeté par le Senat, et s’il est ré-adopté par l’Assemblée nationale, il sera transmis au Conseil Constitutionnel. L’atteinte à la vie privée et à la liberté d’opinion dans la sphère privée doit être préservée coûte que coûte.

Rassemblement du Peuple Français

Par Gilles La-Carbona : secrétaire national du RPF au suivi de la vie parlementaire